

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

de

DU PAYS DE POUZAUGES

FONTENAY LE COMTE

N°BC22070501

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 11

Nombre de présents : 11

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PROPOSITION D'ACCORD TRANSACTIONNEL – LOT n° 14 « COUVERTURE THERMIQUE » DU MARCHÉ DE REHABILITATION ET EXTENSION DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-1 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Approuver la conclusion de tout protocole transactionnel (article 2044 et suivants du code civil) destiné à terminer ou à prévenir un contentieux ».

Le présent protocole concerne le lot n°14 « couverture thermique » du marché de réhabilitation et l'extension du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges signé avec l'entreprise Variopool.

L'entreprise Variopool, après de nombreux rappels a terminé tardivement ses interventions pour remédier aux imperfections et malfaçons relevées dans le procès-verbal de réception de travaux établi le 5 novembre 2019 :

- Mise en fonction de la couverture thermique du bassin nordique non effectuée ;
- Formation du personnel non dispensée.
- Bassin nordique : axe à recaler pour l'enroulement de la couverture thermique du bassin inox - fourniture de guides pour la fermeture de la couverture.

Au regard de ces retards et manquements, la CCPP aurait été en droit d'appliquer en totalité des pénalités de retard, et ce conformément au respect des clauses des articles 11 et 14 du Cahier des Charges Administratives Particulières.

Les travaux et les réserves n'ont pu être levées que le 23 juin 2021 mais un arrêt de décompte de pénalité a été fixé au 09 décembre 2020, la suite étant du fait de la CCPP.

Soit un retard de 400 jours entraînant des pénalités contractuelles à hauteur de 103 500€ TTC.

Le 27 octobre 2021, une rencontre à but conciliatoire s'est tenue à la CCPP en présence de la Présidente et ses services et des représentants du Groupe VARIOPOOL.

Compte tenu du montant des pénalités, susceptible d'être considéré devant le juge comme excessif au regard du marché passé et de la proposition de contrat gracieux de maintenance sur une durée de 8 années, il est proposé la signature d'un protocole transactionnel mentionnant ces éléments afin de clore ce dossier.

Le projet de protocole est annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de protocole transactionnel entre la CCPP et l'entreprise VARIOPOOL tel qu'annexé,

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500464-20220705-BC22070501-DE

CCPP-2022-

- CHARGE Madame la Présidente de signer ledit protocole et de le notifier à l'entreprise VARIOPOOL.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD



Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis ROY

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

DU PAYS DE POUZAUGES

de

FONTENAY LE COMTE
N°BC22070502

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 11

Nombre de présents : 11

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Monsieur Dominique BLANCHARD, , Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKEY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION CADRE DU SALON DE L'EMPLOI DU BOCAGE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Approuver les conventions de coopération passées avec les collectivités territoriales et leurs groupements pour l'exercice en commun d'une ou plusieurs compétences, ainsi que leurs avenants ».

Lionel Gazeau, Vice-président expose que la CC du pays des Herbiers propose, comme en 2018, un salon de l'emploi le 29 septembre 2022 à l'Espace Herbauges, cette fois à l'échelle de la zone d'emploi des Herbiers (5 EPCI).

La Communauté de Communes du Pays des Herbiers est collectivité organisatrice.

Le budget est partagé à parts égales entre les 5 CC partenaires.

Chaque EPCI assure le jour du salon la présence de deux agents d'accueil de 9h00 à 20h00 afin d'orienter et d'informer les visiteurs sur le salon. Ces agents assisteront à une deux heures de formation/préparation relative à l'accueil sur le salon, la semaine précédant l'évènement.

Chaque EPCI mobilise un agent des services techniques afin de participer à la l'installation du salon sur une journée fixée sur la semaine de l'évènement.

La convention proposée, jointe à la présente délibération, vise à préciser les moyens mis en communs et la participation des EPCI aux coûts d'organisation et de communication du Salon de l'emploi du Bocage.

Salon de l'emploi du Bocage 2022 - Budget prévisionnel				
Nature		Quantité	Coût HT	Coût TTC
Communication print	Affiches planimetres	30	230,00 €	276,00 €
	Affiches A3	1 000	200,00 €	240,00 €
	Flyer A5	20 000	250,00 €	300,00 €
	carton d'invitation	150	40,00 €	48,00 €
	Programme A5	10 000	410,00 €	492,00 €
Communication WEB	Création site vitrine (landing page)	1	1 500,00 €	1 800,00 €
	Sponsoring FB	10 jours		500,00 €
	Sponsoring INSTA	10 jours		500,00 €
	Sponsoring LK	10 jours		600,00 €
Média	Insertion presse OF	Forfait	2 000,00 €	2 400,00 €
	Campagne Alouette	54 spots 20'	7 800,00 €	9 360,00 €
	Campagne Virgin	50 spots	4 000,00 €	4 800,00 €
Distribution COM	Vendée Première	1	600,00 €	720,00 €

		CCPP-2022-		
PLV Salon (plan, enseignes..)	Multi-prestataires	1	2 470,00 €	2 964,00 €
TOTAL				25 000,00 €

Le projet a été présenté déjà en BVP du 03 mai qui a donné un avis favorable et en Bureau communautaire du 10 mai dernier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat proposée,
- CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de mettre en œuvre ce dispositif avec les structures partenaires
- AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis ROY

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22070503

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CHARTE POUR LES TERRITOIRES « ECL'OR »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-3 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Etablir tout règlement intérieur relatif au fonctionnement des équipements communautaires ».

Céline Reveau, Vice-présidente expose que le Parcours Ecl'Or « Engagement Collectif pour L'Orientement des jeunes » est une approche innovante qui allie la proximité et la coopération au service des futurs générations.

Pour la troisième année, des entreprises de tous secteurs et de toutes tailles sont « marraines d'une classe » et accompagnent les élèves sur ce parcours en coanimant des ateliers en classe et lors de visite avec l'aide des enseignants. Ces ateliers s'échelonnent sur l'année scolaire et permettent aux jeunes de mieux se préparer à leur choix pour l'avenir tout en rencontrant des professionnels.

Le parcours Ecl'Or est proposé en direction de tous les élèves de 4^{ème} des deux collèges Gaston Chaissac et Saint Exupéry et des élèves de 3^{ème} de la MFR. Une continuité est déjà en expérimentation auprès des élèves de 3^{ème}.

Ce parcours qui est reconnu aujourd'hui sous le nom d'Ecl'Or, va être expérimenté à la rentrée prochaine sur le Territoire de Montaigu.

La Région ne dupliquera pas le concept Ecl'Or mais soutiendra financièrement les collectivités qui souhaiteraient s'emparer d'actions en direction de l'orientation des jeunes. (Mesure 4 du plan régional pour une orientation tout au long de la vie).

La méthode pédagogique appartient à Séverine Simonnet.

Le nom Ecl'Or est celui que le territoire a choisi pour ce projet. Un logo a été réalisé.

Il a semblé important que la CCPP se positionne sur l'utilisation ou non du nom Ecl'Or sur d'autres territoires.

Objectifs :

- Être territoire reconnu pour son innovation en matière d'orientation et de relation entreprises-établissements scolaires
- S'assurer que le projet sera « dupliqué » dans les meilleures conditions, en gardant l'essence même de ce parcours

Le BVP du 03 mai dernier a émis un avis favorable à l'utilisation du nom Ecl'Or et le logo par d'autres structures CC avec l'obligation de signer une charte d'engagement.

Le projet de charte est joint à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,

Après un vote à mains levées,

CCPP-2022-

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de Charte tel qu'il figure en annexe,
- **CHARGE** Madame la Présidente ou son représentant de mettre en œuvre ce dispositif avec les structures partenaires
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer cette charte et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis ROY

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

DU PAYS DE POUZAUGES

de

FONTENAY LE COMTE

N°BC22070504

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 1-3 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Etablir tout règlement intérieur relatif au fonctionnement des équipements communautaires ».

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président, expose que la CCPP dispose de matériel qu'elle met à disposition à titre gracieux des communes pour la gestion des stades, de la voirie, de leurs espaces verts. Afin d'organiser la gestion de ce matériel (sa réparation de manière équitable entre les communes et le suivi de l'utilisation), un règlement a été mis en place depuis 2012. La dernière mise à jour date du bureau communautaire du 7 sept 2021.

Suite à la dernière acquisition d'un aérateur à couteaux AEROVERTI 180C2 (2022) et à la mise à disposition de l'ancienne tondeuse débroussailluse GRILLO CLIMBER 10.27 AWD acquise en 2016 (la deuxième acquise cette année sert au service espaces verts de la communauté de communes), il convient de mettre à jour le règlement.

Les communes recevront le règlement ainsi modifié qu'il conviendra de signer et renvoyer. Le formulaire de réservation annexé au règlement sera à utiliser en fonction des besoins.

Le nouveau règlement de mise à disposition du matériel communautaire figure en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement mis à jour tel qu'il figure en annexe,
- **CHARGE** Madame la Présidente de notifier ce règlement ainsi modifié aux 10 communes membres.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérandère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Jean Louis ROY

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de

DU PAYS DE POUZAUGES

FONTENAY LE COMTE
N°BC22070505

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : EQUIPEMENT INFORMATIQUE MEDIATHEQUE SEVREMONT – SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame Mélanie MULOWSKY, Vice-Présidente, rappelle que le dernier Bureau communautaire a validé la demande au titre de la DRAC d'une subvention pour l'achat de matériel pour la Médiathèque de Sèvremont, en prévision de son ouverture début 2023.

Ce projet étant également éligible auprès du Département de la Vendée, pour un financement allant de 20 à 30 %, sur le montant HT des dépenses.

Le montant sollicité auprès du Département de la Vendée en complément de la demande faite à la DRAC et le plan de financement correspondant est indiqué ci-après :

DEPENSES		RESSOURCES	
Médiathèque de Sèvremont : acquisition et installation d'équipements informatiques	3 667,32 €	Subvention DRAC Pays de la Loire	1 833,66 €
		Subvention Département de la Vendée - 30 %	1 100,10 €
		Autofinancement	733,56 €
TOTAL DEPENSES	3 667,32 €	TOTAL RESSOURCES	3 667,32 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès du Département de la Vendée pour le projet « Médiathèque de Sèvremont : acquisition et installation d'équipements informatiques » comme présenté au tableau ci-dessus.
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès du Département de la Vendée.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le **SLO**
ID : 085-248500464-20220705-BC22070505-DE

CCPP-2022-

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis ROY

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

DU PAYS DE POUZAUGES

de

FONTENAY LE COMTE
N°BC22070506

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services, Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CT EAU DU LAY – ACCOMPAGNEMENT FINANCIER VENDEE EAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
 Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame Adeline Auberge, Vice-présidente en charge de l'eau et la biodiversité rappelle que le dernier Bureau communautaire a approuvé les actions portées par la CCPP dans le cadre du Contrat Territorial (CT) Eau du SMBL et notamment l'action de « renaturation et valorisation de cours d'eau et de zones humides » et la sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions et le contexte du CT Eau, Vendée Eau :

- Complète les actions financées par l'AELB
- Accompagne les actions en lien avec sa stratégie mais non financées par l'AELB

Synthèse :

	Type d'action	Sur les 3 ans Nbr jours/ quanti	2022 nbr jours/ quanti	2023 nbr jours/ quanti	2024 nbr jour/ quanti	Coût réel	Participation maximum de Vendée Eau	AELB	CCPP
Diagnostics bocagers	Acc individuel Diag	27j 9 diags	9 j 3 diags	9j 3 diags	9 j 3 diags	13 500 €	10 %* 1 350 €	70%	20%
Accompagner les professionnels agricoles à la gestion des eaux pluviales (Entreprises)	Acc collectif	30 j	10 j	10 j	10 j	15 000 €	80% 12 000 €	/	20 %
Formation des élus et techniciens partenaires du CT aux enjeux de la qualité de l'eau	Acc collectif	30 j	10 j	10 j	10 j	15 000 €	80% 12 000 €	/	20 %
Développer une communication positive "reconquête de la qualité de l'eau brute" (Sensibilisation Habitants)	Acc collectif	18 j	6 j	6 j	6 j	9 000 €	30% 2 700 €	/	20%
TOTAL		105 j	35 j	35 j	35 j	52 500 €	28 050 €		

Pour cet accompagnement, Vendée Eau propose à la CCPP de signer une convention financière, jointe à la présente délibération.

CCPP-2022-

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention n°12CTLAY-014 telle que proposée
- APPROUVE la sollicitation de subventions auprès de Vendée Eau
- CHARGE Madame la Présidente de solliciter ces subventions auprès de Vendée Eau.
- AUTORISE Madame la Présidente à signer toute convention et document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis ROY


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT

DU PAYS DE POUZAUGES

de

FONTENAY LE COMTE
N°BC22070507

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON-COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,
Vu la délibération n° CC16121409 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2014 et la délibération n° CC07071507 du Conseil de communauté du 7 juillet 2015 relatives au programme d'aides environnementales,
Vu la délibération n° CC08022223 du Conseil de communauté du 08 février 2022 modifiant les critères d'attribution des aides à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif,
Vu la délibération n° CC02022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,
Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberge, vice-présidente en charge des Biodiversités et de la Gestion des eaux, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables.

Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com
2022/ANC15	RIPAULT Franck	MONTOURNAIS	9 450,02 €	900,00 €
2022/ANC16	RIPAULT Franck	MONTOURNAIS	11 761,20 €	900,00 €
2022/ANC17	BOUDEAUD Stéphane	MONTOURNAIS	15 844,40 €	450,00 €
TOTAUX			37 055,62 €	2 250,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 13/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis ROY

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22070508

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,

Vu la délibération n° CC30031650 du Conseil de Communauté du 30 mars 2016, modifiant le programme d'aides environnementales au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques,

Vu la délibération n° CC02022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberge, vice-présidente en charge des Biodiversités et de la Gestion des eaux, expose que des dossiers au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques sont recevables. Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N°de dossier	Nom-Prénom	Adresse de localisation du nid	Commune	Montant HT facture	Montant subvention
2022-02	LE BARS Denis	8 impasse des Pervenches	LE TALLUD SAINTE GEMME	85,00 €	63,75 €
2022-03	SCHUMACHER Jean Paul	42 rue du Vieux Bourg	POUZAUGES	85,00 €	63,75 €
2022-04	JEAN GABORIT CREATIONS	1 rue de la Pierre Blanche	LE BOUPERE	95,00 €	71,25 €
2022-05	GAEC HUVELIN - Messieurs HUVELIN Jérôme et Yannick	Le Grand Beugnon	LE BOUPERE	50,00 €	37,50 €
2022-06	OGER Jean-Claude	Rue des Carmes LA FLOCELLIERE	SEVREMONT	50,00 €	37,50 €
2022-07	MOREAU Cécile	5 rue de la Corniche ST MICHEL MONT MERCURE	SEVREMONT	85,00 €	63,75 €
TOTAL				450,00 €	337,50 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le 
ID : 085-248500464-20220705-BC22070508-DE

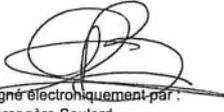
CCPP-2022-

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis ROY


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 13/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22070509

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services,
Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) – AIDE AUX PARTICULIERS – AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après un vote à mains levées**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis ROY

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22070510

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : OPAH 2020-2023 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides accordées aux propriétaires occupants et bailleurs figurent en annexes à la présente délibération.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après un vote à mains levées**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

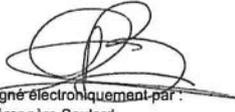
- APPROUVE le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au titre du programme Habiter Mieux auprès des propriétaires occupants et bailleurs telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,

- APPROUVE le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires au titre de l'aide « Façade », telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérange SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérange Soulard
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis ROY

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de

DU PAYS DE POUZAUGES

FONTENAY LE COMTE
N°BC22070511

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN – Directeur Général des Services, Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : FONDS DE SOUTIEN AUX TPE EN TRANSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC02022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,

Vu la délibération n° CC08022217 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 fixant les enveloppes de subventions au titre de l'année 2022,

Vu l'attribution n°2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « statuer, au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...), sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de cofinancement »

Vu les demandes de subventions sollicitées,

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président, expose que dans le contexte de crise sanitaire et de crise économique sans précédents, le Département de la Vendée et chacune des intercommunalités de la Vendée mobilisent des moyens exceptionnels en complément de ceux de l'Etat et de la Région pour aider les entreprises, et surtout les plus petites d'entre elles, à passer cette période difficile.

Aujourd'hui à travers le secours d'urgence du Département et leur participation au fonds régional « résilience », le Département de la Vendée et les EPCI proposent un fonds de soutien pour les entreprises (TPE) ayant un projet d'investissement qui participe à la transition écologique, sociétale ou numérique de l'entreprise ou favorisant l'adaptation de l'outil de production ou de distribution aux enjeux de cette transition.

Dans ce cadre, des demandes ont été déposées par 2 entreprises du Pays de Pouzauges :

ENTREPRISE	COMMUNE	PROJET	MONTANT DEVIS HT	MONTANT SUBVENTION POTENTIELLE
AS DECO	CHAVAGNES LES REDOUX	Acquisition aérogommeuse + compresseur électrique	7 972,94	2 391,88
SAS GUETTE	SEVREMONT	Acquisition woodcracker (pince-scie)	53 660	10 000

Le comité d'agrément composé d'élus et de représentants du Club d'entreprises du Pays de Pouzauges a donné un avis favorable au financement de ces projets lors de sa réunion du 23 juin 2022.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-248500464-20220705-BC22070511-DE

CCPP-2022-

Le montant des subventions représente un total de 12 391,88 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions au titre de l'année 2022, comme
indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis ROY

CCPP-2022-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE
N°BC22070512

DU PAYS DE POUZAUGES

Séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 12/07/2022

Nombre de conseillers : 16

Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 14

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MUWLOSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Assistaient également à la séance : Frank BUQUEN - Directeur Général des Services,
Monsieur Jean-Louis ROY a été élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LA SANTE DANS LE PAYS DE POUZAUGES - ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC08022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2022,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »

Monsieur Jean-Louis Roy, Vice-président, expose que l'Association Pour la Santé dans le Pays de Pouzauges sollicite la Communauté de Communes pour son adhésion sur 2022. Le montant de la cotisation est de 10 euros pour l'année 2022 (montant inchangé).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges à l'Association Pour la Santé dans le Pays de Pouzauges pour 2022.
- APPROUVE le versement d'une cotisation de 10 euros à l'Association Pour la Santé dans le Pays de Pouzauges pour 2022

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2022

La Présidente, Bérangère SOULARD


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis ROY